
Motion afin que l'hommage à la patrie de M. du Chalia soit mentionné au procès-verbal, lors de la séance du 21 juillet 1791
Alexandre de Chateauneuf-Randon du Tournel

Citer ce document / Cite this document :

Chateauneuf-Randon du Tournel Alexandre de. Motion afin que l'hommage à la patrie de M. du Chalia soit mentionné au procès-verbal, lors de la séance du 21 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 489;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11760_t1_0489_0000_4

Fichier pdf généré le 05/05/2020

lement celles qui aident ses efforts, et assurent ses succès. Nous vous offrons des milliers de bras pour défendre la patrie, et pour maintenir cette Constitution admirable, qui est l'espoir des peuples et l'effroi des tyrans. Nous voulons une Constitution libre : vous nous l'avez donnée ; et nous la défendrons.

« L'esprit public a fait autant de progrès sur nos montagnes arides, que dans les plus fertiles campagnes. Villageois, citadins, nous sommes tous armés pour la liberté ; mais nous ne pouvons plus être commandés par des traîtres : la dernière trahison a développé dans tous les cœurs le germe de la méfiance. Vous pouvez, Messieurs, dans le département seul des Ardennes, disposer d'une quantité innombrable de citoyens courageux ; mais ils vous demandent des chefs vraiment patriotes ; et tel est notre respect pour la loi, telle est notre confiance en votre profonde sagesse, que, soumis d'avance aux généraux que nous attendons, nous jurons de repousser victorieusement les incursions des rebelles, ou de nous immoler plutôt que de parjurer ce serment cher à nos cœurs, et qui sera désormais le signal des combats : *Vivre libre ou mourir.* » (*Applaudissements.*)

M. le Président répond :

« Messieurs :

« Déjà les commissaires de l'Assemblée nationale lui avaient rapporté qu'elle devait tout attendre du patriotisme de vos concitoyens, et du zèle des corps administratifs : vous venez de lui en donner une nouvelle preuve ; vous ne pouvez douter de l'intérêt qu'elle prendra à votre pétition. L'Assemblée nationale ne cessera de s'occuper de la sûreté, comme du bonheur de toutes les parties du royaume ; elle vous invite à assister à sa séance. » (*Applaudissements.*)

M. d'Estagniol. Je demande le renvoi au comité militaire.

(L'Assemblée ordonne le renvoi de la pétition de la société de Sedan à son comité militaire.)

M. le Président fait donner lecture, par un de MM. les secrétaires, d'une lettre de M. du Chaila, *lieutenant de vaisseau, électeur du canton et district de Marvejols, département de la Lozère*, qui, regrettant d'être privé de l'avantage de repousser personnellement l'ennemi hors de nos frontières, s'engage de payer au Trésor public, pendant tout le temps de la guerre, la solde d'un de ses braves volontaires qui se dévouent si généreusement à la défense de la patrie.

M. Chateaufort-Randon. Je demande qu'il soit fait mention de cette lettre au procès-verbal.

(Cette motion est adoptée.)

M. Prieur, au nom des comités de l'extinction de la mendicité, d'aliénation, des finances et de Constitution, réunis, fait un rapport sur l'institution des sourds-muets et s'exprime ainsi :

Messieurs les sourds-muets ont présenté à l'Assemblée nationale une adresse par laquelle ils l'ont priée de prendre en considération l'établissement d'une école destinée à leur éducation.

Dans tous les temps, il y a eu des sourds-muets, et dans tous les temps ils ont inspiré aux amis

de l'humanité le désir d'adoucir leur position, en établissant entre eux et les autres hommes quelques relations propres à la communication mutuelle de leurs idées.

L'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre ont eu, en différents temps, des philosophes qui ont fait ces tentatives ; mais aucune d'elles n'a eu assez de succès pour survivre à son auteur ; il ne reste aucune trace des méthodes qui furent employées à ces différentes époques. L'heureuse découverte dont vous vous occupez aujourd'hui était réservée à un de ces hommes que la nature accorde quelquefois en réparation de ses torts, et qui, joignant la vertu au génie, la patience au courage, conçut et exécuta le projet de rendre aux sourds-muets une existence morale, dont ils semblaient privés pour toujours. Il n'est personne qui, à ces traits, ne reconnaisse le célèbre abbé de L'Épée.

Un ecclésiastique du département de la Haute-Garonne, ci-devant chanoine de Bordeaux, M. Sicard, a achevé la course commencée par l'abbé de L'Épée, dont il était l'élève, et, d'après un concours fait devant l'ancien garde des sceaux, en présence de plusieurs membres de différentes académies de Paris et de la municipalité, il a été jugé digne de succéder à l'inventeur. Tout ce qu'on peut espérer de cet art précieux, il l'a déjà obtenu. Un de ses élèves, après 4 ans de leçons, a été mis en état de comprendre toutes nos idées, et d'exprimer toutes celles qu'il conçoit lui-même. Toutes les difficultés de la grammaire, et même de la métaphysique, lui sont parfaitement connues. Les règles du calcul, de la sphère et de la géographie, lui sont familières.

Il connaît la religion depuis les premiers âges du monde, jusqu'à l'époque de la mort du fondateur de cette même religion. Il connaît aussi les principes de la Constitution, et son âme les a saisis avec une avidité d'autant plus grande, qu'elle n'avait jamais été flétrie par aucun de nos anciens préjugés. Il répond par écrit à toutes les questions qu'on peut lui faire sur les objets qui lui sont connus ; il en fait lui-même ; il analyse les phrases les plus composées ; enfin, c'est un sourd-muet qui cesse d'être sourd avec ceux qui lui écrivent, et qui n'est plus muet avec ceux qui savent lire. Beaucoup d'autres élèves marchent sur ces traces et donnent les plus grandes espérances.

Indépendamment de l'avantage de connaître par écrit les idées des autres hommes, et de leur transmettre les leurs, les sourds-muets ont encore celui d'une langue par signes, qui peut être considérée comme une des plus heureuses découvertes de l'esprit humain. Elle remplace parfaitement, et avec la plus grande rapidité pour les personnes auxquelles elle est connue, l'organe de la parole. Elle ne consiste pas uniquement dans des signes froids et de pure convention ; elle peint les affections les plus secrètes de l'âme, qui, par le jeu des organes, et particulièrement des yeux, entrent pour beaucoup dans ses éléments.

Si le projet tant de fois désiré d'une langue universelle pouvait se réaliser, celle-ci serait peut-être celle qui mériterait la préférence ; au moins est-elle la plus ancienne de toutes.

Enfin, l'éducation des sourds-muets ne se borne pas à ces avantages ; elle procure encore à ceux qui doivent vivre de leur travail les moyens de subsister. Une foule d'ateliers sont prêts à s'établir dans cette institution ; et déjà il y existe, en